

Chaque jour vos  
INTERETS  
**real discount**  
96 et 241 Rue Jean-Jaurès  
**BREST**

# L'AVENIR de la Bretagne

2 Déc. 1965 - N° 2 (nouvelle série) - mensuel paraissant le 2<sup>e</sup> jeudi - Rédaction B.P. 296 St-Brieuc - Administration, B.P. 89 Brest - C.C.P. Rennes 1132-86 - Abonnements : un an, 10 F. ; de soutien, 50 F. ; Etudiants et soldats, 5 F. - La N° 50 c<sup>ms</sup>

## Le Conseil National du M.O.B. décide :

# OUI A LECANUET

Le candidat du Centre emporte la majorité du C. N. par quatre options essentielles :

- Création progressive de Parlements Régionaux
- Suppression des Préfets
- Conseils Economiques et Sociaux Régionaux
- Organisation Fédérale de l'Europe

Réunis à St-Brieuc, le 28 novembre 1965, les délégués M.O.B. des fédérations de Bretagne et de la région parisienne, considérant que ce sont les candidats à la présidence de la République, Jean Lecanuet paraît le mieux répondre à ce qu'ils considèrent être les intérêts essentiels de la Bretagne ont, à la quasi unanimité pris position en faveur du candidat du centre.

Après un long débat la motion suivante a été adoptée.

Le M.O.B. réuni en Conseil National le 28 novembre 1965 dans la Maison du Peuple à St-Brieuc, constatant que M. Lecanuet s'est déclaré partisan :

— de la création progressive de parlements régionaux avec exécutif et président démocratiquement élus ;

— de la suppression des préfets ;

— de la création de conseils économiques et sociaux régionaux ;

— d'une organisation fédérale de l'Europe, demande à ses adhérents, et fait appel au peuple breton, pour qu'un vote d'ensemble de la Bretagne vienne soutenir cette position du candidat Jean Lecanuet à la présidence de la République.

### ATMOSPHÈRE DU CONSEIL NATIONAL

La convocation du C.N. correspondait à deux besoins.

Tout d'abord fixer la position du M.O.B. au cours de la campagne pour les élections présidentielles et procéder à une réorganisation interne prévue depuis longtemps, de la direction du mouvement.

L'appareil directeur s'est vu sérieusement allégé puisque de 19 directeurs de l'ancienne collégiale il passe à huit membres, élus directement par les délégués.

Des leur première réunion ils auront à élire le nouveau secrétaire général du M.O.B.

L'assemblée a adjoint à ce bureau exécutif un nouvel organisme de huit membres élus, dit Conseil supérieur. Ce sont nos amis Albert Baudet, Marc Bougaard, Jaouenn de Brest, Yann Fouléré, Roman Gouarn, Tugdual Kalvez, Pierre Lemoine et Lucien Raoul qui le composent.

### LES DEBATS

Ils furent quelquefois chauds. Des positions s'affrontèrent. Le fait remarquable est que tous les orateurs se limiteront, à rechercher ensemble les solutions correspondant le mieux aux intérêts de notre communauté bretonne.

Ce sont évidemment les « Présidentielles » qui valurent les interventions les plus nourries. Le

choix du candidat Lecanuet fut la conclusion de nombreux examens des problèmes et c'est finalement « un choix correspondant à un risque calculé » qui fut fait sur le nom d'un homme dont les déclarations parurent les plus satisfaisantes et « dont l'honnêteté ne semblait pas pouvoir être mise en doute ».

Le Conseil National s'est trouvé unanimement d'accord pour continuer la politique jacobine du général de Gaulle. Il a décidé que le M.O.B. contribuerait par tous ses moyens à ce que son mandat ne lui soit pas renouvelé.

La menace atomique qui pèse sur deux millions de Bretons par l'instauration de la poudrière atomique de la rade de Brest, — la plus importante concentration de tout le continent européen d'engins nucléaires au milieu du département, fortement peuplé du ministère — toutes ces choses délibérément décidées contre la volonté du peuple breton, par le général de Gaulle, ont certainement contribué à cette décision.

Egalement, l'abandon économique dans lequel est tenu notre région à quatre départements selon Debré et à cinq selon nous, fut encore un des éléments déterminants de cette décision.

Cette opposition du M.O.B. à la mutilation de notre pays vient de se voir approuvée par 100 communes de Loire-Atlantique, ville de Nantes en tête, — l'un déplaçant à qui vous savez. Ces communes viennent d'exiger leur retour à l'ensemble breton dont des fantômes technocratiques et très parisiennes les avait séparées.

Le Conseil National du M.O.B. informé de cette volonté agissante de nos compatriotes de Loire-Atlantique, a voté la motion suivante :

Le Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne réuni en Conseil National, le 28 novembre 1965, à Saint-Brieuc,

— se félicite de la récente adhésion de la municipalité nantaise au C.E.L.L.A., permettant d'entrevoir la remodelage de notre circonscription régionale sur la base des cinq (5) départements bretons ;

— Exprime à M. André Morice, sénateur-maire, et à son conseil municipal, ses félicitations pour leur action efficace en faveur de l'unité bretonne ;

— invite toutes les communes de la Loire-Atlantique qui ne l'auraient pas encore fait, à suivre l'exemple de la ville de Nantes et à coopérer au développement économique et culturel d'une Bretagne retrouvée en son territoire et sa foi en elle-même.

Le gaullisme aura-t-il servi à permettre à tous les Bretons de mieux se rapprocher de mieux se connaître et à rechercher ensemble des solutions à leurs problèmes ?

S'il n'y est pas parvenu totalement il y aura largement contribué le langage tenu au cours du réquisitoire contre l'actuel régime le prouve.

### LES COMMISSIONS

Cinq commissions de travail ont préparé le plan d'action du M.O.B. pour 1966. Leurs rapports furent approuvés dans un enthousiasme calme, on sentait une assemblée mûrie par les expériences antérieures.

Celle-ci semblait manifestement décidée à passer aux réalisations nécessaires et payantes.

L'équipe nouvelle de direction dispose d'un an plein, pour montrer ce dont elle est capable — ainsi en a décidé le Conseil National.

Elle aura à appliquer les orientations nouvelles admises et fixées par cette assemblée c'est donc un bureau exécutif chargé d'un mandat précis.

On peut espérer que la réalisation de ce mandat devrait donner ou préparer, l'assiette définitive de notre mouvement, dont la face et la position en Bretagne serait alors différentes.

C'est la recherche d'un systé-

me de démocratie sociale, autant pour la Bretagne que pour l'ensemble des régions de l'hexagone français qui a inspiré les travaux et les décisions prises.

C'est aussi une recherche vers cette instance supérieure — l'une des quatre options communes au candidat Jean Lecanuet et au M.O.B. — qu'est l'Europe fédérale.

C'est un pas en avant de toute manière. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

N. URVOAS.

## LES REPONSES DES CANDIDATS

### Pierre MARCILHACY

Q. 1. — La Constitution de la V<sup>e</sup> République prévoit que des circonscriptions administratives territoriales autres que les communes et les départements peuvent être créées par une loi.

Etes-vous partisan de la création par la loi de circonscriptions régionales groupant les départements appartenant à la même région naturelle et à la même communauté ethnique et culturelle, et rétablissant notamment l'unité de la Bretagne en ses cinq départements ?

Réponse : Oui.

Q. 2. — Etes-vous partisan de l'amélioration et de l'extension de la loi Deixonne sur l'enseignement des langues dites régionales, de manière à assurer un enseignement effectif de la langue et de l'histoire de la Bretagne et des autres communautés naturelles subsistant sur le territoire

Réponse : Oui.

français, à tous les degrés de l'enseignement dans ces Régions ?

Réponse : Oui.

Q. 3. — Les régions ayant été créées par la loi, êtes-vous partisan de leur confier les tâches de législation, d'administration et de gouvernement les concernant, grâce à la création d'Assemblées régionales délibérantes élues, dotées d'un budget, et nommant un pouvoir exécutif régional ?

Réponse : Oui, à condition d'avoir soigneusement défini par un texte constitutionnel les responsabilités du pouvoir central et des régions.

Q. 4. — Cette première étape étant accomplie, envisageriez-vous la transformation de la France en république fédérale, organisée sur le modèle des grands Etats modernes : Etats-Unis, U.R.S.S., Allemagne, etc. ?

Réponse : Oui.

Q. 5. — La nécessité d'une organisation européenne étant évidente, êtes-vous partisan du renforcement des pouvoirs supranationaux des Communautés Européennes et du Parlement Européen ?

Réponse : Oui. Le Parlement, élu au suffrage universel, même à compétence limitée, doit entrer rapidement en fonction.

Q. 6. — Envisageriez-vous, au terme de l'évolution la création de véritables Etats-Unis d'Europe, organisés non plus sur la base des Régions et communautés naturelles telles que Alsace, Aquitaine, Pays-Basque, Bavière, Bretagne, Ecosse, Flandre, Tyrol, Sicile, Wallonie, etc. ?

Réponse : Oui. C'est le but mais il faut superposer pour un temps si l'on veut le faire admettre à tous.

## J.-L. TIXIER-VIGNANCOUR

Première question : Je suis partisan de la création de circonscription régionales groupant des départements appartenant à la même région culturelle ou ethnique. Je suis même d'accord pour le rattachement par division de certains départements comprenant des parties régionales artificiellement groupées.

La Bretagne ne présente aucune difficulté puisque la région bretonne est composée des cinq départements bretons.

Deuxième question : Appartenant à une province qui utilise habituellement la langue bretonne, je suis plus préoccupé que d'autres au maintien et au progrès des langues régionales qui sont les fleurons essentiels de la langue française. J'avais décidé, il y a longtemps, des émissions en langues régionales. Il convient de reprendre cet effort à la ra-

dio comme à la télévision. Les postes régionaux seront précisément spécialisés dans ces diffusions.

Le clergé, pour sa part, comme au pays basque, doit participer à ce maintien de la langue locale dans laquelle il est souhaitable que le catéchisme continue d'être enseigné.

Troisième question : Les conseils généraux, sans pouvoirs et souvent sans émulation dans leur recrutement, doivent être refondus dans une assemblée de la région. Elles doivent être dotées d'un budget librement voté et discuté démocratiquement.

Quatrième question : L'exemple de l'Allemagne est la preuve de l'efficacité d'un pouvoir fédéral incontesté par les pouvoirs provinciaux.

Cinquième question : La création réelle des pouvoirs supranationaux de l'Europe est indispensable à l'avenir de notre continent. Nul ne doit oublier les délais nécessaires à cette création. Nul ne doit non plus méprendre les déclarations favorables à l'Europe qui correspondent à la doctrine libérale de l'économie et de l'Etat, avec l'accord de dirigistes ou de marxistes.

Une France dirigiste ni marxiste ne peut faire partie d'une Europe libérale. On y vendrait aussitôt beaucoup de Volkswagen et pas du tout de Renault.

Seuls, d'autre part, les partisans du rétablissement de l'Alliance Atlantique peuvent être de la Chine communiste à l'O.N.U. ou la neutralisation du Sud Vietnam interdirent une adhésion sérieuse à la construction européenne.

**CONSERVES**  
**MARTIN**  
LANDERNEAU  
CASSOULET  
PATE DE CAMPAGNE  
RILLETTES

---

**MAISON A. SCOLAN**  
MAREE EN GROS  
LORIENT - AEROMAN  
Téléphone 64.27.30 et 31

Touta la MAREE FRAICHE  
Fournitures aux Collectivités et Pisciculteurs

---

Même Maillaux à PORT-NAUVEAU  
MAREE FINE • CRUSTACES  
Téléphone 28.42.01

---

La maison RICHARD est une des plus importantes transformatrices de la Bretagne, un atelier de fabrication de produits alimentaires, spécialement destinés à la vente en gros.  
12 bis de Bretons

---

**LES BRETONS FONT CONFANCE AU RICARD**  
5 VAINQUEUR DE LA SOIF

---

**GUEZILLE - OPTIQUE**  
OPTICIEN DIPLOME S.T.E.  
3, place d'Alsace - CARNAIX  
Remise aux membres du M.O.R. sur présentation de leur carte

# NOTRE TERRE N'EST PAS UN CHAMP DE MIR

(Suite de la page 4)

notre région a été et sera toujours un champ de bataille, un champ de bataille où se disputent les intérêts de la Nation, les intérêts de la Bretagne, les intérêts de la région, les intérêts de la commune.

« Ce n'est pas la Bretagne qui est en danger, c'est la France. C'est la France qui est en danger, c'est la Bretagne qui est en danger. »

« Ce n'est pas la Bretagne qui est en danger, c'est la France. C'est la France qui est en danger, c'est la Bretagne qui est en danger. »

« Ce n'est pas la Bretagne qui est en danger, c'est la France. C'est la France qui est en danger, c'est la Bretagne qui est en danger. »

## Chronique Agricole

### LES CULTIVATEURS S'INSTRÈNT VITE ET S'ENDEMNISÈNT ?

Après avoir vu les cultivateurs bretons se réunir à la Chambre d'Agriculture de la région de Lorient, nous sommes allés à la Chambre d'Agriculture de la région de Vannes.

« Ce n'est pas la Bretagne qui est en danger, c'est la France. C'est la France qui est en danger, c'est la Bretagne qui est en danger. »

« Ce n'est pas la Bretagne qui est en danger, c'est la France. C'est la France qui est en danger, c'est la Bretagne qui est en danger. »

### LES ETUDIANTS BRETOIS adoptent une nouvelle politique

#### "Best et la Bretagne"

Les étudiants bretons ont adopté une nouvelle politique, celle de la "Best et la Bretagne".

« Ce n'est pas la Bretagne qui est en danger, c'est la France. C'est la France qui est en danger, c'est la Bretagne qui est en danger. »

### La position des Candidats sur ce scandale

Charles de GAULLE, Jean LECANUET, François MITTERLAND, Pierre MARCILHACY.

« Ce n'est pas la Bretagne qui est en danger, c'est la France. C'est la France qui est en danger, c'est la Bretagne qui est en danger. »

### "L'AFFAIRE DE LA MARINE MARCHANDE A PAIMPOL"

#### La suppression de la section "Long Cours" pénalise lourdement la Bretagne

Après avoir vu les cultivateurs bretons se réunir à la Chambre d'Agriculture de la région de Lorient, nous sommes allés à la Chambre d'Agriculture de la région de Vannes.

« Ce n'est pas la Bretagne qui est en danger, c'est la France. C'est la France qui est en danger, c'est la Bretagne qui est en danger. »

### En Bretagne... Quimper

# BLDÉ

vêtements de qualité

vendus dans les bonnes maisons

### L'IRLANDE FUTURE GRANDE PUISSANCE MINIERE

« Ce n'est pas la Bretagne qui est en danger, c'est la France. C'est la France qui est en danger, c'est la Bretagne qui est en danger. »

### BRETONS, VOUS N'ÊTES PAS DES BONS A RIEN

« Ce n'est pas la Bretagne qui est en danger, c'est la France. C'est la France qui est en danger, c'est la Bretagne qui est en danger. »

### BISCOTTES Clochette

2 USINES en BRETAGNE NANTES & RENNES

---

### FOURRURES G. MORIZO

Près de la place de Brest - QUIMPER Tél. 541 et 542

---

Facilités de paiement - Réparations et GARDE. Pendant l'été

---

sec ou à l'eau... buvez la fameuse

### MENTHE PASTILLE

LA FRAICHEUR QUI FAIT PLAISIR

LIQUEURS GIFFARD ANGERS de vieille et grande tradition

### BUROTEC

IMPRIMERIE LE TROADEC CARNAIX - Téléphone 4

---

### P. CLOAREC

13, rue de la Gare - BREST

---

### J.Y. LAUEHAN

21, rue de la Gare - BREST

### Établissements Maurice BURY & Co

13, rue de la Gare - BREST

---

### NOS ANNONCES PRETS

RAPIDITÉ - DISCRETION

---

### GLENMOR

« Les Bretons »

# NOTRE TERRE N'EST

# PAS UN CHAMP DE TIR !



Une des nombreuses grenades anti-chars récupérées (Cliché l'avenir)

Sur les propriétés privées de l'anse de Dinan (Crozon-sud-Finistère) pilonnées par les mortiers de marine, seules, les grenades anti-chars poussent (notre photo)

### Editorial

## LE POINT avant les PRESIDENTIELLES

Nous avons jugé opportun, afin de donner à nos lecteurs toutes les informations possible pour faciliter le choix qu'ils auront à exercer dimanche prochain, d'avancer la parution de l'Avenir d'une semaine. Il importe en effet qu'ils tirent eux-mêmes les conclusions des réponses que nous avons reçues, ou que nous n'avons pas reçues, au questionnaire que notre journal a adressé à tous les candidats à la Présidence de la République, et que nous reproduisons à nouveau dans ce numéro.

Les réponses écrites que nous avons reçues de MM. Maccihay et Tixer-Vignancour figurent ci-contre in extenso. Nous les remercions d'avoir exprimé avec fermeté et franchise leurs positions respectives. Nous savons ainsi très exactement ce qu'ils pensent de nos préoccupations et de nos espoirs. Des autres candidats nous n'avons reçu ni contre aucune réponse écrite. Il nous est par conséquent difficile de les considérer comme étant engagés sans équivoque à adopter ou non une attitude favorable aux revendications bretonnes.

Afin de donner à nos lecteurs une information encore plus complète sur la manière de penser des candidats, nous reproduisons également et contre leur opinion et leur attitude sur un point particulier et précis qui intéresse la Bretagne : celui de la défense de l'anse de Dinan dans la presqu'île de Crozon, voisine de l'île Longue. Souignons également qu'au cours de réunions publiques tenues à Rennes et dans d'autres villes de Bretagne ces questions précises ont été posées à MM. Lecanuet et Mitterrand. Tous deux se sont déclarés favorables à l'enseignement des langues et cultures locales, à condition que cela « ne porte pas préjudice à la culture française » (Mitterrand), et que cette dernière « conserve sa prépondérance » (Lecanuet). Tous deux s'affirment partisans d'institutions et d'assemblés régionaux ; aucun n'a précisé l'étendue des pouvoirs qu'ils entendent leur réserver. M. Mitterrand s'est déclaré nettement hostile à tout « pouvoir exécutif régional », et tient donc à conserver les préfets, contrairement à ce que demande le parti communiste. M. Lecanuet s'il ne rejette pas a priori le remplacement des préfets par un exécutif régional, repousse l'application de cette réforme à plus longue échéance. Si deux candidats s'affirment partisans de l'Europe politique, les positions de M. Lecanuet sont sur ce plan infiniment plus nettes que celles de M. Mitterrand : il semble en surcroît convaincu de la valeur des institutions fédérales. Quant au Général de Gaulle aucune question n'a par la force des choses pu lui être posée, et il ne nous est parvenu de son cabinet aucune réponse écrite.

Etant donné ce fait d'une part, l'expérience du dernier septennat d'autre part, au cours duquel la Bretagne a vu rejeter toutes ses revendications justifiées et sa situation économique et sociale se détériorer sans que le pouvoir ait daigné faire l'effort suffisant pour y remédier, il paraît impensable qu'un Breton bien informé, soucieux au surcroît de l'avenir de son pays, puisse voter pour le Général de Gaulle. Qu'il faille voter pour l'un ou l'autre des autres candidats de préférence à un autre est moins clair. Nous pouvons certes laisser à nos lecteurs le soin de juger sur textes et au vu des informations que nous publions. Dans cette affaire cependant ils ne doivent pas non plus oublier que leurs votes doivent autant que possible tendre au maximum d'efficacité politique.

..

Nous ne croyons pas en effet, au vu des derniers développements de la campagne électorale, qu'il soit sage d'adopter la politique du boycott et de l'abstention qui est celle préconisée par nos amis Corses. Il est indispensable que la majorité que le Général de Gaulle peut espérer recueillir en Bretagne soit la plus réduite possible. Plus la Bretagne votera mal aux yeux du pouvoir, plus elle sera l'objet de sa sollicitude, dans les années à venir, contrairement à ce que nous affirmions les parlementaires inconditionnels qu'elle a eu le tort de se donner.

Pour atteindre ce résultat, pour réduire au minimum la proportion des voix que, malgré le mépris qu'il affiche pour les électeurs, se porteront sur le nom du Général de Gaulle, il importe dans la mesure du possible que ce vote soit tendu au maximum d'efficacité politique que le M.O.P. a adopté, après de longs débats, au cours du Conseil National dont nous rendons compte par ailleurs, une motion recommandant de voter pour M. Jean Lecanuet. Il lui est en effet apparu comme le candidat de l'opposition dont les options sont en même temps acceptables et dont la personne est susceptible d'enlever au Général de Gaulle le plus grand nombre de voix qui se seraient autrement portées sur son nom. Le M.O.P. a ainsi laissé la porte ouverte à un dialogue qu'il serait souhaitable de voir s'instaurer entre les forces « régionalistes », de l'hexagone et le candidat du centre le plus favorisé, et avec le parti politique à large assise populaire que ce dernier entend fonder quel que soit le résultat du scrutin.

L'Avenir de la Bretagne

OUI OU NON ? Veut-on en haut lieu faire de notre Bretagne un camp retranché, un terrain réservé pour grandes manœuvres, exercices de tirs, réserve d'explosifs et d'engins atomiques ? L'affaire de l'île Longue que nous suivons de près en a convaincu tout le monde. S'il restait encore à prouver la volonté gouvernementale de transformer notre pays en terre d'élection pour l'armée et ce qui s'y rattache l'affaire de l'anse de Dinan (sur-Finistère) soulevée l'année dernière par Mme Szukin, femme d'affaires parisiennes, suffirait à enlever les derniers doutes qui pourraient subsister dans l'esprit de certains.

Voici les faits : En juillet 1963 M. et Mme Szukin firent l'acquisition devant M<sup>e</sup> Le Lann, notaire et maire de Crozon à l'époque, d'un terrain de 5.000 m<sup>2</sup> en bordure de plage en la commune de Crozon. Le 3 mars 1964, en plantant ces coteries dans leur propriété sur laquelle ils ont l'intention de construire une maison, M. et Mme Szukin remarquèrent que toute l'étendue de cette vaste plage et de la lande environnante était parsemée de débris de bombes et d'obus de mortier éclatés. Quelques instants plus tard, creusant un trou, pour y planter un pin, Mme Szukin donna de la pelle dans un obstacle et s'aperçut, avec horreur, qu'il s'agissait d'un obus de mortier intact, non éclaté.

Des lors, Mme Szukin n'épargna pas sa peine pour faire cesser ce scandale. M<sup>e</sup> Le Lann, qui n'avait pas cru devoir la mettre au courant, des exercices de tirs qui se déroulaient sur la propriété qu'il avait vendue, assura à sa cliente qu'il mettait tout en œuvre pour faire cesser cet état de chose et qu'il s'inscrirait en tête de liste d'une pétition de tous les propriétaires de cette lande pilonnée par les obus de mortier.

### Le "Pacha" répond "Telle est ma volonté"

L'année suivante, après avoir filmé une seconde bombe découverte sur sa propriété, Mme Szukin écrivait à M. Erjav, préfet du Finistère, une lettre de protestation. Le 23 octobre 1964, l'ancien chef de la D.S.T. que nos lecteurs connaissent bien pour s'être montré le défenseur infatigable de la cause bretonne, un des principaux responsables en cette triste affaire, adressa à Mme Szukin une fin de non recevoir donnant couverture légale à ce scandale. Tout en ne contestant pas qu'il s'agissait d'une propriété privée il baptisa celle-ci « champ de tir » et de « terrain d'exercices » et décida 1964 pour décider le nouveau régime de tir sur cette lande privée et ceci sans consulter les principaux intéressés, en l'occurrence les propriétaires de terrains.

En novembre 1964, un autre responsable, l'amiral Amman, commandant la flotte de Brest, envoya promener cordialement mais fermement les hautes Autorités Militaires personnalisées par des hommes de conscience et de bonne volonté intervenant à l'amiable auprès de lui. Sa réponse fut à peu près celle-ci : « J'ai besoin de ce champ de tir. Je le prends et je le garde. Telle est ma volonté ». Pourquoi s'en faire après tout les Bretons ne sont-ils pas prêts à tout encaisser sans réagir ? »

Faites-vous tuer, vous réclamerez ensuite !

Ne perdant pas courage Mme Szukin se rendit le 10 décembre

1964 au Ministère des Armées où elle fut reçue par M. Mestre chargé des affaires régionales au cabinet de M. Messmer.

Au cours de cette entrevue très cordiale, M. Mestre tenta de démontrer que la Marine avait certainement agi dans le cadre des lois et bien que reconnaissant que le terrain en question n'était ni un terrain militaire ni un champ de tir il était dans la « zone de tir » et que si les bombes pleu-

### UNE ENQUÊTE DE FANCH TREMEL

vaient dessus c'était par accident, déplorable, certes, mais contre lequel personne n'y pouvait rien. M. Mestre fit encore remarquer qu'après tout « aucun accident » n'était encore arrivé (sic) et qu'il n'y avait donc pas lieu de s'inquiéter !

Alors nous posons les questions suivantes :

— Puisqu'il n'y a pas de terrain militaire déclaré comme tel à cet endroit peut-il y avoir des exercices de tir ?

— Où se trouve le champ de tir fantôme servant actuellement de cible aux mortiers ?

— Doit-on attendre l'accident pour prendre les mesures nécessaires ?

### Jouissez... mais deux dimanches sur quatre

En décembre 1964, Mme Szukin adresse au général de Gaulle un résumé de l'affaire. Nous publions par ailleurs sa réponse faite par l'intermédiaire de M. Birou directeur du cabinet du Ministre des Armées qui parvint 3 mois plus tard le 30 mars 1965. Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier toute la saveur de cette réponse : droit de « jour » des propriétés criblées d'obus... les dimanches... sauf deux... les jours fériés et pendant la période du 15 mai au 30 septembre. Dame, comment MM. Pompidou, Messmer etc. pourraient-ils passer de paisibles vacances sachant que toute propriété privée peut — en Bretagne — servir de cibles aux tirs des mortiers ?

### La population bretonne réagit

Un constat de gendarmerie établi au cours de juillet dernier prouve que des piquets de ter ont été acheminés et torchés.

— une grenade à fusil intacte et non décapulée ainsi qu'une grenade anti-chars également intacte ont été trouvées sur le terrain.

seule, une douzaine de confères subsiste de la plantation faite par M. et Mme Szukin

Jamais découragée, malgré les rebuffades, Mme Szukin devint le ter de lance de la révolte. Si elle avait été bretonne — ce qu'elle mérite vraiment d'être — elle aurait su qu'il était inutile de rendre visite à Mme Ploux, députée U.N.R. du Finistère. Chacun sait que cette dernière est plus attachée à servir fidèlement le pouvoir parisien qu'à soutenir les intérêts de la population qui l'a élue. Notre député resta naturellement sourde à la plainte de Mme Szukin. Celle-ci eut plus de chance avec le nouveau maire de Crozon, le docteur Jacquin, qui accepta de faire parvenir à l'amiral Amman une pétition signée par le conseil municipal et lui-même ainsi qu'une autre pétition des 185 propriétaires de l'anse de Dinan.

Le 16 juillet 1965 elle prend la parole au village de Goulien devant 200 personnes. A l'issue de

F. T.

(suite p. 2)

Yann BREKILIEN

### HISTOIRE EUROPEENNE DE L'EUROPE

Librairie du journal des notaires et des avocats 6, rue de Mézières PARIS VI  
Un volume in 8° raisin : 30 F.  
Frais d'expédition : 3.20 F.  
C.C.P. : Paris 155.82

Edité par la SOCI PRESSE  
Directeur : Yann FOÛÈRE  
Le gérant, responsable de la Publication : J. F. CLENET

PROCHAIN NUMÉRO : JEUDI 13 JANVIER

Imprimerie

LES PRESSES BRETONNES

12, Rue Poulain-Corbion

ST-BRIEUC, Tél. 33.08.30

Dépôt légal : N° 1227